

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16RFOP002
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020
Version	2020.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>4</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>7</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b .....	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c .....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d .....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 .....	17
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	18
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	19
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	21
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	21
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	22
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	23
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	24
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	24
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS</b> .....	<b>25</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>32</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS</b> .....	<b>35</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>36</b>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</b> .....	<b>37</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>39</b>
10.1. Grands projets .....	39
10.2. Plans d'action communs.....	42
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>45</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	45
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	45
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	45
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	45

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	45
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>46</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	46
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	48
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>49</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>50</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	50
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	50
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	50
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 50	
<i>ATLSBS</i> .....	52
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	54
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	54
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>55</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>56</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>57</b>
<b>Documents.....</b>	<b>58</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>59</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

#### Principales tendances de programmation

Suite à son approbation le 12 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire termine sa 6ème année de programmation au 31 décembre 2020.

Les différents Comités de programmation ont permis l'attribution d'un cofinancement sur **388 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 30,02 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 94,56 M€).**

**C'est donc près de 91 % de la maquette du POI FEDER Bassin de la Loire qui a été programmée au 31/12/2020.**

Les opérations programmées ont été sélectionnées conformément aux critères et modalités de sélection validés en Comité de Suivi et précisés dans le DOMO, par Appels à projets, Appels à propositions ou « au fil de l'eau ».

En 2020, les engagements ont essentiellement porté sur le volet inondation. Tout en poursuivant le soutien du FEDER sur la thématique des milieux naturels et de la biodiversité.

Ainsi la programmation sur l'Axe 1 relatif à la prévention des inondations a été particulièrement dynamique avec 29 nouveaux projets pour 1 577 708 euros de crédits FEDER supplémentaires permettant de consommer la maquette à hauteur de 78 %. Les engagements ont porté principalement sur le soutien à la préparation et à la mise en œuvre des stratégies de prévention du risque inondation dans les 14 territoires prioritaires inscrits dans le programme.

La programmation sur l'Axe 2 s'est poursuivie, en visant à consolider la mise en œuvre des actions en direction des milieux naturels et de la biodiversité ; notamment les travaux d'étude sur les populations de poissons migrateurs amphihalins et les travaux de connaissance des écosystèmes de la Loire.

L'année 2020 a été également consacrée aux travaux préparatoires du nouveau programme 2021/2027. A ce titre deux forums des acteurs en présentiel ont permis, d'une part de lancer la concertation sur le Plan Loire Grandeur Nature 2021/2027 – cadre stratégique pluriannuel d'intervention en faveur du fleuve - le 8 janvier 2020 et d'autre part, de présenter le 7 octobre 2021 le nouveau dispositif de mise en œuvre des crédits FEDER en faveur du Plan Loire. A cette occasion ont été présentés les arbitrages portant sur le nouveau cadre de mobilisation du FEDER Loire désormais inscrits dans le Programme Régional Centre-Val de Loire, le projet de maquette financière et les propositions de répartition du

FEDER par grandes priorités d'interventions.

### Gouvernance du programme

Trois Comités de suivi/forums des acteurs (deux en présentiels, un en consultation écrite) se sont déroulés en 2020. Ils ont permis d'examiner:

- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2019
- les cahiers des charges des AAP Migrateurs 2021 et Continuité /Mobilité 2020-2021
- l'état des réalisations du programme 2014/2020 et ses perspectives au titre de la période de fin de programmation
- les travaux sur la future période de programmation des fonds structurels 2021/2027 en faveur du Plan Loire.

Par ailleurs, six Comités de programmation ont été présentés en consultations écrites au cours de l'année.

### Animation / Communication

La communication poursuit son déploiement.

Les actions conduites ont été les suivantes :

- Recensement de projets et mise en valeur sur le site de la Commission européenne et EuropeOCentre-valdeloire.eu,
- Réalisation de vidéos / témoignages de projets innovants inscrits dans le quotidien des habitants,
- Valorisation du projet « Loire à vélo : travaux d'amélioration et dispositifs de comptage permanents des vélos » lors de la campagne de la Commission européenne « EU delivers in my Region »,
- Concrétisation d'un partenariat avec TOUTELEUROPE.FR (valorisation de projets, relais sur réseaux sociaux),
- Mise à jour du guide complet et réalisation d'un guide synthétique à destination des porteurs de projets,
- Maquettage des Résumés à l'attention des citoyens,
- Elaboration de la stratégie de communication Politique de cohésion 2021-2027.

### Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la partie 4 du présent rapport.

## Gestion du Programme Opérationnel

La gestion du programme a été marquée par le contexte de crise sanitaire. A ce titre, l'Autorité de gestion a pris des mesures d'adaptations indispensables pour limiter l'impact de la période de confinement intervenue au 2e trimestre 2020 et des limitations prises depuis.

Différentes mesures d'organisation ont ainsi permis de poursuivre le travail de programmation et de certification, notamment l'adaptation des procédures pour fluidifier les circuits administratifs, le déploiement du traitement à distance des dossiers, la systématisation des comités en distanciel. D'autre part, pour anticiper l'impact des périodes de confinement sur les opérations, l'Autorité de gestion a autorisé par arrêté le report de 6 mois de l'ensemble des dates de réalisation des opérations en cours au 10 avril 2020, introduisant ainsi des éléments de souplesse indispensables pour sécuriser la réalisation des actions dont certaines ont été potentiellement affectées par la crise sanitaire.

En termes de mise en œuvre, l'Autorité de gestion a engagé le rattrapage de la programmation de l'Axe inondation du programme. En effet, le retard dans l'application de la loi GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) avait ralenti la mise en œuvre des PAPI (Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations), support des plans d'actions éligibles au programme.

Le travail engagé en 2019 et accéléré en 2020 avec les partenaires– principalement les services de l'Etat et les 15 territoires à risque inondation repérés - a conduit à consolider la revue des projets et à accélérer en 2020 l'engagement des crédits dont le taux est passé de 55,5% de la maquette en 2019 à 78 % fin 2020.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	<p>Au 31/12/2020, 84 opérations ont été conventionnées pour 5,49 M€ de FEDER, soit 77,97.% de la maquette. Les opérations programmées en 2020 ont généré 1,577 M€ supplémentaires de FEDER engagés par rapport à fin 2019. Cette progression s'est appuyée sur les actions 1 et 2 et les opérations visant au déploiement des stratégies territoriales de gestion du risque inondation notamment les projets d'animation, de communication, d'études inscrits dans ces stratégies. Dans ce cadre, plusieurs nouveaux territoires (Châtelleraut, Métropole de Nantes, Agglomération de Clermont/Riom) ont bénéficié de ces crédits FEDER. En parallèle, les projets d'intérêt de bassin portés par les établissements de bassin (EPL) et les actions d'information et d'animation des Maisons de Loire ont aussi été soutenus. Cette dynamique, observée en 2020, se poursuivra en 2021. En effet les dossiers déposés et en revue de projets consolidés par l'Autorité de Gestion et les services de l'Etat permettent d'envisager la programmation de la totalité des crédits de l'Axe 1 d'ici 2021. Les montants et projets à honorer étant supérieurs aux crédits disponibles à engager, une modification de la maquette devra être envisagée visant à abonder les lignes des actions 2 (actions préventives de sensibilisation et de connaissance) et 4 (soutien aux Zones d'Expansion des Crues) sur lesquelles les besoins sont repérés ; cela en s'appuyant sur les reliquats de crédits de l'Axe 2 et l'anticipation des sous-réalisations.</p>
2	Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	<p>Au 31/12/2020, 303 opérations ont été programmées, pour un montant FEDER de 23,7 M€, soit 95,25 % de la maquette.</p> <p>L'effort de programmation a essentiellement porté sur l'OS 3 visant la restauration des fonctionnalités des écosystèmes ligériens. Les 15 nouveaux projets engagés ont porté le niveau de programmation de l'OS à 99 % des crédits de la maquette. Dans ce cadre, les services instructeurs ont instruit en coopération avec les partenaires et financeurs du programme - AELB, Etat principalement - les dossiers de l'appel à projets de recherche sur les poissons migrateurs. Par ailleurs, les dossiers déposés au fil de l'eau portant sur la problématique de protection des zones humides ainsi que de recherches sur la Loire ont constitué les principaux autres dossiers programmés en 2020.</p> <p>Au regard des niveaux de réalisation, la période de fin de programme visera à mobiliser les crédits générés par les sous-réalisations. À ce titre, deux derniers appels à projets 2021 portant sur le financement des études sur les poissons migrateurs amphihalins, et les continuités écologiques ont été lancés en 2020. Les reliquats observés sur l'OS 2 de l'axe lié au volet patrimoine du programme seront proposés au financement du volet inondation du programme sur lequel des besoins de financement sont repérés.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
3	Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire	<p>Concernant l'axe 3, 1 projet a été programmé début 2018, ce projet s'élève à 0.76 M€ de FEDER, soit 76% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER Loire permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions financées sont notamment constituées : des évaluations menées dans le cadre du FEDER Loire (Mise en œuvre, espèces exotiques envahissantes), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formation suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (systèmes d'informations, contrôle de service fait...), de l'externalisation d'une partie des Contrôles de Service Fait à un prestataire, des audits d'opération CICC à un autre prestataire, ainsi que des actions de communication engagées .</p>



### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,58			8,82			
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,58			8,82			
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,42			6,18			
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,42			6,18			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	8,82			8,82			0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	8,82			8,82			5,88	0,00	
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	6,18			6,18			0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	6,18			6,18			4,12		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	2,35			0,00			0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	1,65			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		(socle minimal d'actions)									

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	En transition	16,00	2014	8,00	5,70		Cet indicateur a fait l'oeuvre d'une fiabilisation
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	Plus développées	16,00	2014	8,00	4,00		Cet indicateur a fait l'oeuvre d'une fiabilisation

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	5,70		5,94		4,12		4,12	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	4,00		4,16		2,88		2,88	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	4,70		4,70	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	3,30		3,30	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	93,50			60,38			
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	93,50			130,06			
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	65,50			42,31			
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	65,50			91,13			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	34,27			34,27			21,30		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	130,06			81,55			76,38		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	24,02			24,02			14,90		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	91,13			57,14			53,51		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	4,11			4,11			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	70,50			29,99			0,00		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	2,89			2,89			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	49,39			21,01			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	En transition	14 322 621,10	2013	14 980 180,80			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	Plus développées	10 035 577,90	2013	10 496 317,20			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien								
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	14 322 621,00		14 322 621,00	
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	10 035 578,00		10 035 578,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	182,90			217,39			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	182,90			406,06			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	128,10			152,32			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	128,10			284,52			
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	47,63			19,99			
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	47,63			40,57			
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	33,37			14,01			
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	33,37			28,43			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	163,35			97,91			2,56		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	338,49			220,45			203,05		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	114,46			68,60			1,79		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	237,18			154,46			142,28		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	19,99			17,64			9,41		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	40,57			38,81			37,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	14,01			12,36			6,59		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	28,43			27,19			25,96		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	176,55			102,72			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	123,71			71,97			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	2,35			0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	22,34			13,52			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	1,65			0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	15,66			9,48			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	En transition	0,00	2014	52,90			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	Plus développées	0,00	2014	37,10			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs					0,00		0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs					0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00	



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3**

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire									
-----------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		8,00			0,00			
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		8,00			24,00			
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00			
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	6,00			6,00			0,00	0,00	0,00
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	8,00			8,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	2 137 475,55					
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	1 497 068,83					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,82					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	6,18					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	8,82					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	6,18					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	237,59					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	166,47					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	17 173 395,16					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	12 028 092,96					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	60,38					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	19,99					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	42,31					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	14,01					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 558 256,37	1 195 114,22	220 775,18	
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	1 091 839,49	837 392,95	154 692,82	
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,82	8,82	5,88	
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	6,18	6,18	4,12	
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	8,82	0,00	0,00	
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	6,18	0,00	0,00	
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	163,35	97,91	2,56	
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	114,46	68,60	1,79	
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	9 287 363,09	7 714 785,43	2 422 621,96	
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	6 507 472,09	5 405 597,95	1 697 483,41	
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	34,27	34,27	21,30	
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	19,99	17,64	9,41	
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	24,02	24,02	14,92	
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	14,01	12,36	6,59	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	2,35	0,00	0,00
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	1,65	0,00	0,00
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	301 548,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	201 032,40	0,00	0,00
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	4,20	0,00	0,00
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	2,35	0,00	0,00
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	2,90	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	1,65	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 352 400,00			8 290 800,00		
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	947 600,00			5 809 200,00		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,23			10,58		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	5,77			7,42		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0			10,58		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0			7,42		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	105,84			182,90		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	74,16			128,10		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	7 337 872,5			29 341 200,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	5 141 502,5			20 558 800,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	31,2			93,50		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	18,23			47,63		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	21,8			65,50		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	12,77			33,37		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	8 290 800,00	50,00%	8 618 148,61	103,95%	8 387 527,70	2 989 541,14	36,06%	49
1	FEDER	Plus développées	Total	5 809 200,00	50,00%	6 038 566,72	103,95%	5 876 975,19	2 094 712,50	36,06%	35
2	FEDER	En transition	Total	29 341 200,00	50,00%	46 053 672,46	156,96%	43 446 867,18	26 827 621,13	91,43%	178
2	FEDER	Plus développées	Total	20 558 800,00	50,00%	32 268 899,75	156,96%	30 442 362,72	18 797 584,88	91,43%	125
3	FEDER	En transition	Total	1 176 000,00	50,00%	930 182,26	79,10%	930 182,26	751 242,86	63,88%	1
3	FEDER	Plus développées	Total	824 000,00	50,00%	651 760,36	79,10%	651 760,36	526 381,05	63,88%	0
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>38 808 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>55 602 003,33</b>	<b>143,27%</b>	<b>52 764 577,14</b>	<b>30 568 405,13</b>	<b>78,77%</b>	<b>228</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>27 192 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>38 959 226,83</b>	<b>143,27%</b>	<b>36 971 098,27</b>	<b>21 418 678,43</b>	<b>78,77%</b>	<b>160</b>
<b>Total général</b>				<b>66 000 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>94 561 230,16</b>	<b>143,27%</b>	<b>89 735 675,41</b>	<b>51 987 083,56</b>	<b>78,77%</b>	<b>388</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		18	FRZZ	351 464,69	351 464,69	351 197,30	2
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		22	FR24	157 491,13	152 293,80	0,00	4
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		22	FRZZ	8 109 192,79	7 883 769,21	2 638 343,84	44
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		18	FRZZ	246 264,37	246 264,37	246 077,02	1
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		22	FR24	110 350,93	106 709,26	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		22	FRZZ	5 681 951,42	5 524 001,56	1 848 635,48	31
2	FEDER	En transition	065	01	07	05	06		22	FRZZ	30 724 898,18	28 407 090,36	17 586 082,19	150
2	FEDER	En transition	090	01	07	05	06		15	FRZZ	10 369 969,38	10 369 969,38	6 248 434,57	7
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06		15	FRZZ	4 958 804,90	4 669 807,44	2 993 104,37	21
2	FEDER	Plus développées	065	01	07	05	06		22	FRZZ	21 528 330,00	19 904 287,81	12 322 220,86	106
2	FEDER	Plus développées	090	01	07	05	06		15	FRZZ	7 266 032,97	7 266 032,97	4 378 154,84	5
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06		15	FRZZ	3 474 536,78	3 272 041,94	2 097 209,18	15
3	FEDER	En transition	121	01	07	05			18	FRZZ	930 182,26	930 182,26	751 242,86	1
3	FEDER	Plus développées	121	01	07	05			18	FRZZ	651 760,36	651 760,36	526 381,05	0

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]



#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

**Titre de l'évaluation : Evaluations d'impacts recherche & développement, innovation et développement économique du programme opérationnel FEDER/FSE Centre-val de Loire et du programme opérationnel interregional Bassin de la Loire**

##### **Objectif de l'évaluation :**

Ce travail a été réalisé par un bureau d'étude missionné dans l'exercice de notre accord cadre. Cette évaluation a été réalisée à partir des données de l'année 2020 pour apprécier la contribution d'une partie de l'axe 2 du PO interrégional au développement économique touristique, via la Priorité d'investissement 6.c, OS 2 Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels.

Cette dernière s'est déroulée à un moment charnière entre les deux programmations, dans un contexte de crise sanitaire et de conséquences incertaines sur l'innovation et la compétitivité régionale.

##### **Méthode de l'évaluation :**

Exemples d'outils d'évaluation utilisés : reconstitution des logiques d'intervention, bilan physico-financier, entretiens et 5 études de cas approfondies[1] sur des opérations représentatives des principaux types d'opération soutenus.

##### Une programmation dynamique progressivement sécurisée

Cet OS présente une programmation à plus de 90% fin 2020, avec une majorité d'opérations engagées en début de période mais de faible montant tandis qu'un rebond en 2018/2019 est observable, notamment sur les plus gros projets d'aménagement (montants plus importants).

La répartition des projets se concentre notamment le long de La Loire ainsi que le Val de creuse et le Berry. Le Languedoc-Roussillon, la Basse Normandie et Poitou-Charentes ne portent aucune opération du POI sur ce volet tourisme.

Les opérations apparaissent plus nombreuses et variées en Loire-Atlantique, plus orientées sur l'émergence et la consolidation de nouvelles destinations dans la Creuse, sur la promotion en Indre-et-Loire et concentré sur l'aménagement de vélo routes dans la Loire, le Cher et le Puy-de-Dôme

Si la programmation est effective, quelques difficultés de mise en œuvre sont identifiées :

- Une animation interterritoriale et une ingénierie chez les petits porteurs encore à parfaire,

- Des seuils de financements bas au regard des coûts de gestion (la majorité des projets en dessous de 200 K€ de cout total),
- Une dématérialisation qui a peu fonctionné,
- Un nombre important de dépenses non éligibles remontées et donc écartées jusqu'à la mise en place du taux forfaitaire de 40% en fin de programmation (coûts simplifiés),
- Des délais de paiement trop longs au détriment de petites structures.

Une contribution avérée au développement des vélo routes – voies vertes qui contribuent au développement du secteur porteur du tourisme de plein-air

Le POI va permettre de contribuer à la création ou l'aménagement de plus de 190 km de vélo-routes voies vertes, permettant ainsi de dépasser la cible fixée à 159 km à l'horizon 2023.

Les interventions se sont concentrées sur les tracés interrégionaux, en particulier en amont de la Loire et le long des affluents afin de compléter le parcours de l'Eurovélo 6 ou encore la jonction avec d'autres grands itinéraires (Euroveloroute1, Grande Traversée du Massif central à VTT, Via Fluvia, ...).

Le taux de cofinancement, s'élevant à près de 30%, constitue une part substantielle du coût total de ces projets qui peuvent être très coûteux (franchissements, ...) avec un apport complémentaire important des Régions (CPIER). Outre l'effet de levier financier, le POI permet ainsi d'aller au-delà de l'infrastructure de base et proposer un projet de qualité avec des aménagements paysagers, aire de repos, etc.

Ces itinéraires constituent les axes clés des plans et schémas régionaux / départementaux, structurant par la suite le développement d'une offre touristique complète : boucles locales, valorisation du patrimoine naturel ou historique et soutien au développement d'une offre privée (i.e. Accueil vélo).

Les données recueillies révèlent un dynamisme et une augmentation de la fréquentation sur ces nouveaux tracés et plus globalement sur l'axe de l'EV6 (+33% entre 2014 et 2019). Cette tendance semble se confirmer même en 2020 dans un contexte de crise sanitaire qui a renforcé la pertinence et le potentiel du tourisme de pleine nature (et de proximité).

Le potentiel de retombées économiques, estimé pour ces nouveaux itinéraires, s'élève de 4,5 M€ /an directement lié aux dépenses des cyclistes sur les nouveaux tracés, 82 emplois directs générés par ces dépenses et un impact économique global (chaîne de valeur) de plus de 12 M€ /an.

D'autres impacts positifs sont par ailleurs avancés : amélioration de la sécurité des cyclistes, développement de l'usage du vélo pour les loisirs et les déplacements fonctionnels (mobilité urbaine et péri-urbaine) et amélioration du continuum écologique.

### Un soutien effectif, même si plus difficilement mesurable, à l'émergence de stratégies de développement touristique sur des espaces interrégionaux

Les opérations relevant du développement et marketing touristique présentent une relative concentration sur 5 des 10 zones territoriales emblématiques du patrimoine ligérien. On relève cependant l'absence de projet autour de l'Allier et de la Vallée de la Vienne.

Les opérations ont généralement permis de conforter une mobilisation collective interterritoriale ou encouragé des collectivités à se regrouper et à s'engager dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique commune, sur des secteurs identifiés dans la stratégie Plan Loire.

L'effet levier financier apparaît manifeste en donnant une ambition et une envergure aux opérations, dans certain cas en levant des situations de blocage financier (accord collectivités / Etat).

En matière de marketing et d'aménagement touristique, la plus-value porte notamment sur la continuité dans la mise en valeur du bassin ligérien, la facilitation du transfert des visiteurs d'un site à l'autre et d'une région à l'autre (ex : la Vallée des peintres) et la création d'un jalonnement touristique du territoire autour de thèmes communs (Démarche « Eau et paysages ») et la création d'une culture commune partagée par l'ensemble des acteurs socio-économiques du bassin.

Bien que la causalité soit difficile à vérifier et à mesurer, il est important de souligner une augmentation de la fréquentation touristique sur le bassin de la Loire : hausse des nuitées supérieure sur l'Axe Loire qu'en France métropolitaine (Insee, 2020) et évolution positive des visites entre 2015 et 2019 (+17,5% en CVL ; +21% en PDL, d'après les rapports annuels des CRT).

La notoriété accrue permet également un élargissement de la provenance des visiteurs résidents (français) et de conquérir de nouvelles clientèles à l'international.

### **Enjeux et préconisations pour 2021-2027 :**

L'articulation du POI avec les autres financements constitue un enjeu fort pour 2021-2027 avec :

- D'un côté des montants conséquents, potentiellement concurrents (impossibilité de cofinancement) issus du plan de relance national et contractualisations territoriales mais sur une période courte,
- De l'autre, des ressources propres de plus en plus réduites pour les plus petites collectivités (interrogation sur le taux de cofinancement mobilisable sur 2021-2027).

### **Préconisations sur la stratégie globale du programme :**

Il apparaît opportun de reconduire une enveloppe tourisme comparable à la période 2014-2020, pour réaliser le potentiel de développement touristique, en particulier de pleine nature sur cet espace

géographique. Une enveloppe significative permettrait aussi de préserver un équilibre avec les mesures plus orientées environnement qui présentent une dynamique de programmation irrégulière et de répondre aux besoins différenciés (biodiversité, inondations, développement touristique) des territoires composant le bassin de la Loire.

La structuration de cette priorité (OP5) semble poser un problème du fait de la segmentation fixée dans les règlements UE, notamment la distinction entre urbain et rural (OS5,1 et OS5,2). Pour le plan Loire, il s'agirait plutôt de pouvoir relier ces deux types de territoires.

La question de l'échelle géographique reste d'ailleurs un sujet clé au regard de la programmation 2014-2020. Le périmètre bassin hydrographique n'est pas nécessairement adapté à la géographie touristique : logique de destination ou itinéraire tourisme ou encore développement du tourisme nautique à renforcer (affluents et canaux de la Loire).

#### **Préconisation sur la dimension « gouvernance-animation » :**

Les travaux ont fait apparaître un besoin de déployer une animation globale pour assurer la continuité territoriale, la synchronisation des calendriers, l'optimiser des co-financements et si besoin, apporter une ingénierie aux porteurs. Aussi, le soutien à la gouvernance, coordination et animation des projets (type Comité d'itinéraire ) apparaît opportun.

#### **Sur la dimension « mise en œuvre et suivi » :**

La simplification et la sécurisation de la programmation peuvent faire l'objet d'améliorations. Outre la stabilisation des règles de gestion et pérennisation des interlocuteurs, l'usage de plus en plus étendu des OCS doit être assuré : taux forfaitaire de 40% sur les dépenses de personnel mais également celui de 20% (dans le cas contraire d'une mobilisation de personnel à la marge pour un projet d'investissement) ou encore le paiement sur la base des seuls prévisionnels de budget pour les projets inférieurs à 200 K€ (type événement touristique, jalonnement).

La sécurisation sur la programmation des projets d'infrastructure par la seule programmation des dossiers suffisamment stabilisés et sécurisés. Le financement en amont de la partie ingénierie pourrait être prévu mais séparément (par exemple sous forme forfaitaire).

Il conviendrait également d'encourager, dans le cas de faisceau de plusieurs projets intégrés dans une même démarche, la définition d'une structure porteuse en vue d'un partage de compétences et une pérennisation des partenariats.

Dernier point, le pilotage global du Plan Loire dans son ensemble (POI et CPIER) devrait être amélioré afin de mieux communiquer sur la plus-value de cette approche interrégionale.

[1] Aménagement d'une véloroute voie verte de la limite nord du département de la Loire (V71), Développement touristique de la Vallée des Peintres - Berry et Limousin, Les Rendez-vous du Val de Loire patrimoine mondial et portail ressources associé, projet Eau et Paysages destination Estuaire de la Loire

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluations d'impacts recherche & développement, innovation et développement économique du programme opérationnel FEDER/FSE Centre-val de Loire et du programme opérationnel interrégional Bassin de la Loire	FEDER	7	2020	1	2021	Impact	05 06	L'évaluation réalisée entre juillet 2020 et janvier 2021 a visé à apprécier la contribution d'une partie de l'axe 2 du PO interrégional, au développement touristique. Ces interventions s'inscrivent dans la Priorité d'investissement 6.c, plus spécifiquement l'OS 2 <i>Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels.</i>	<p>Le FEDER a contribué au renforcement de stratégies de développement touristique sur des espaces interrégionaux via une meilleure continuité des tracés véloroutes-voies vertes, en particulier en amont de la Loire et le long des affluents afin de compléter le parcours de l'Eurovélo 6, et le développement d'offres touristiques sur quelques zones territoriales emblématiques du patrimoine ligérien.</p> <p>Une marge de progression existe pour fédérer des collectivités, notamment pour faciliter l'émergence d'initiatives pérennes sur des territoires composés de petites collectivités avec une faible ingénierie.</p> <p>En matière de développement des véloroutes voies vertes, plus de 190 km ont été créés ou aménagés et des premières retombées positives ont pu être observées sur la fréquentation sur ces axes. Des retombées économiques ont pu être évaluées à près de 4,5 millions€/an, directement liées aux dépenses des cyclistes. D'autres impacts positifs sont avancés parallèlement : sécurité des cyclistes, mobilité urbaine et péri-urbaine, ainsi que l'amélioration du continuum écologique. Le FEDER permet notamment d'assurer des projets de</p>

									<p>qualité avec des aménagements paysagers et de la restauration d'espaces verts.</p> <p>La contribution effective des autres projets soutenus par le POI à l'attractivité du bassin ligérien est plus difficile à isoler et à chiffrer, mais une hausse globale de fréquentation touristique a pu être relevée dans plusieurs des territoires concernés par des opérations du POI.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les efforts conduits par l'AG en termes de mise en œuvre du programme ont notamment permis en 2020 :

- De poursuivre la dynamique de programmation et de réalisation des opérations. Dans ce cadre, l'axe 2 est désormais programmé à plus de 95 % et le niveau d'engagement de l'axe 1 est passé de 55% de la maquette à 78 %. Ces efforts réalisés avec le partenariat du programme permettront d'engager en 2021 le travail de clôture du programme,
- D'éviter à nouveau le dégageant d'office 2020 et 2021,
- De poursuivre l'évaluation de la programmation notamment celle ayant trait aux retombées économiques du POI sur le territoire notamment dans le cadre du déploiement de l'Objectif Spécifique 2 patrimoine et tourisme,
- D'entamer les réflexions sur la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature 2021/2027 qui est le cadre stratégique de mobilisation du FEDER au titre du futur axe interrégional Loire.

La gestion du programme a été toutefois marquée par le contexte de crise sanitaire qui a conduit l'Autorité de Gestion à mettre en œuvre différentes mesures permettant d'une part d'assurer la continuité de la programmation et des paiements et d'autre part de limiter l'impact de la crise pour les porteurs de projets dans le cadre de la gestion du programme.

#### 1 - Des mesures pour assurer la continuité de la programmation et des paiements :

Différentes mesures d'organisation ont été prises par l'Autorité de Gestion pour assurer la continuité de son action. Ainsi, le travail de programmation et de coordination du POI à distance a été systématisé. Cette action a permis d'assurer la continuité de l'activité et de l'animation du programme et de limiter les perturbations qui auraient pu affecter sa mise en œuvre. D'autre part, la certification des dépenses s'est déployée à distance et les procédures administratives ont été fluidifiées pour s'adapter aux mesures sanitaires de limitation des déplacements et des contacts.

#### 2 - Des mesures pour limiter l'impact de la crise sur les projets et les opérateurs :

La crise provoquée par l'épidémie de Coronavirus a affecté la capacité des bénéficiaires de fonds européens à mener à bien leurs projets dans les délais prévus dans les conventions attributives d'aides européennes et à solliciter le paiement des subventions afférentes. Le non-respect de ces obligations aurait eu pour conséquence de ne pas pouvoir verser l'aide européenne attribuée et ainsi d'accroître les difficultés financières auxquelles sont déjà confrontés les bénéficiaires de fonds européens ; dans ce contexte exceptionnel de cas de force majeure, et dans l'intérêt des bénéficiaires, les délais prévus dans les conventions attributives d'aide relatives à l'ensemble des actions inscrites au sein des Programmes Opérationnels pour lesquels la Région Centre-Val de Loire est Autorité de Gestion ont été prolongés. Il a donc été décidé de prolonger, de manière exceptionnelle, dérogatoire et temporaire de 6 mois tous les



délais contenus dans les conventions attributives d'aide FEDER ; dont les dates sont comprises entre le 31/03/2020 et le 31/12/2020 (incluses), à l'exception de la date de début d'éligibilité des dépenses de l'opération faisant l'objet de la convention et ceci sans avenants aux dites conventions.

Sur le volet financier l'Autorité de gestion a mis en place un système permettant de limiter l'impact de la crise pour les porteurs en développant le système des avances, Il a ainsi été décidé par un arrêté d'avril 2020 de porter, de façon dérogatoire et temporaire, le pourcentage de l'avance UE de 30 à 50% pour les opérations présentées à partir du comité de programmation de mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 et ce uniquement pour les structures associatives et pour les entreprises quelle que soit leurs tailles.

Cette avance est versée une fois la convention attributive d'aide signée et à la réception d'une attestation justifiant le démarrage effectif de l'opération par le bénéficiaire. Elle est par la suite déduite du montant à verser lors de l'acompte, ou au solde si le dossier ne fait pas l'objet d'acompte.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--



**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	7 328 357,67	103,95%
2	34 944 615,27	140,06%
<b>Total</b>	<b>42 272 972,93</b>	<b>128,10%</b>

--

##### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--



**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 / 2020 concourt indirectement à la mise en œuvre des priorités 2 et 4 du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Aucun projet soutenu depuis l'élaboration du programme jusqu'au 31/12/2020 ne contribue directement à la mise en œuvre de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Néanmoins, il convient de souligner la programmation de nombreuses initiatives qui concourent indirectement à la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Priorité 2 du plan d'actions : Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'atlantique.

Les actions soutenues par le Programme Opérationnel Interrégional FEDER en faveur de la connaissance des populations de poissons migrateurs amphihalins, pour ces espèces, du rétablissement de la continuité écologique, concourent indirectement à la protection de l'environnement marin et aux efforts déployés pour parvenir à un « bon état écologique » des eaux de l'Atlantique.

De même, le financement par le FEDER du bassin de la Loire d'initiatives portées par des collectivités littorales ou rétro-littorales d'élaborer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation paraît contribuer à l'objectif spécifique visant, au sein de cette priorité 2, au renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes.

Priorité 4 du plan d'actions : Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable

Les actions engagées au titre de l'Objectif Spécifique 2 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire contribuent indirectement à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel de l'Atlantique que l'on retrouve notamment dans l'estuaire de la Loire. Ainsi, les projets financés, d'itinérance douces ou de valorisation touristique du patrimoine naturel des marais rétro-littoraux, contribuent à lutter contre la saisonnalité et à diversifier les produits du tourisme maritime et côtier.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--



**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.43	Dans la section «Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes», si la réponse à la question C est oui, il convient de remplir le champ "Votre programme prévoit-il d'investir..." concernant la stratégie ATLSBS
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2014 (14 322 621,00 < 14 322 621,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2015 (14 322 621,00 < 14 322 621,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2014 (3,30 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2015 (3,30 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2016 (2,88 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2017 (2,88 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2018 (4,16 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2019 (4,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2020 (4,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2014 (4,70 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2015 (4,70 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2016 (4,12 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2017 (4,12 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2018 (5,94 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2019 (5,70 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2020 (5,70 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,10 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,10 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 222,01 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 222,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 300,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: -, indicateur: ISR5, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,86 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,91 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.177	Un résumé à l'intention des citoyens (IR.CIT) devrait être chargé dans les versions de travail > 0.